
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 3 février 2023**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22

*L'an deux mille vingt-trois et le trois février à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation	30/01/2023
Date d'affichage	10/02/2023

*Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, Frédéric Garreau, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.**Procuration : Caroline Blain à Nathalie Sievert, Léonie Schneiter à Aline Louvrier. Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.**Excusée : Madeleine Chapellier**Secrétaire de séance : Frédéric Garreau*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-02-014****OBJET : Renouvellement des conventions avec les ACCA du territoire de Levier.**

Le Maire explique que les conventions relatives au droit de chasse de l'ACCA de Labergement-du-Navois et de l'ACCA de Levier ont expiré et doivent par conséquent être renouvelées pour une durée de 3 années entières et consécutives.

Le Maire propose un prix de location de 2€ par hectare et indique qu'il a été demandé à ces deux associations :

- d'étudier la fusion des deux ACCA pour bénéficier en retour du territoire de la Fly ;
- de mettre à disposition en dehors des réserves de chasse un circuit libre de chasse pour les promeneurs du dimanche.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident les conventions telles qu'elles leur ont été présentées ;
- Autorisent le Maire à signer les conventions et tous documents y afférents.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230203-2023_02_014-DE

